

Sigoyer Hautes-Alpes



Bulletin Municipal n° 46 - Juillet 2018

Sommaire

Le mot du Maire	1
Au fil des réunions	2
Au fil des réunions parlons finances	11
Communiquer	15
Le coin des associations	25
Vie économique	33
Le coin de l'école	34
État civil (premier semestre)	40
Page Pratique	41

LE MOT DU MAIRE...

Bonjour à tous,

Suite à l'élection de trois nouveaux Conseillers Municipaux, l'équipe au complet continue, au service du bien commun, de gérer les différentes affaires impactant notre chère commune.

Le Conseil Municipal compte dorénavant parmi ses membres, Jocelyne Bouché, Élise Jouan ainsi que Jean-Marc Croizat.

Ils sauront être, je n'en doute pas, force de nouvelles propositions.

Voici, en quelques lignes, l'avancement des différents travaux menés sur la commune :

- Le début de la rénovation de la maison Lagarde, bien que ralentie en raison de problèmes liés à l'amiante, est en bonne voie.
- L'appel d'offre concernant le traitement UV de l'eau au col des Guérins a été conclu ; les travaux commenceront cet automne.
- Le projet de construction de la maison du Col des Guérins va bientôt être déposé.
- La rénovation et la mise aux normes de la remontée mécanique de la station des Guérins débiteront cet été. Cette dernière sera opérationnelle pour la prochaine saison de ski.
- L'implantation de la nouvelle boulangerie a été définie et le dossier de demande de permis a été déposé.

- Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques au col des Guérins seront terminés avant la rentrée scolaire, ainsi que l'aménagement du nouvel accès à l'école.

La réalisation de ces projets viendra prochainement agrémenter la vie de demain au sein de notre village où il fait si bon vivre.

Enfin, il nous tient à cœur de développer la communication entre l'équipe de la Mairie et les Sigoyards.

En effet, l'information nous paraît un élément nécessaire et indispensable à la bonne continuation de ce mandat. Aussi, nous souhaitons mettre en place un outil d'information sur le site internet de la commune, mis à jour de manière bimensuelle voire hebdomadaire.

Mauvaise nouvelle, les garages communaux ont été fracturés fin juin. Le camion de la commune ainsi que divers matériels ont été dérobés, je vous conseille donc de rester vigilant.

Avec l'ensemble du Conseil Municipal, je vous souhaite de bonnes vacances ainsi qu'un agréable été.

Denis Dugelay



AU FIL DES RÉUNIONS...

*Ce chapitre présente un résumé des comptes rendus de nombreuses réunions du Conseil Municipal.
Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie et sur le site de la commune.*

Séance du 5 décembre 2017

Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

La Communauté d'Agglomération compense la perte des recettes fiscales que la commune percevait des entreprises présentes sur son territoire par une rétrocession dont le montant proposé est de 18 590 €. Ce montant sera constant dans le temps quelle que soit l'évolution du tissu professionnel sur la commune.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT et cette rétrocession.

Eau.

- Amortissement des investissements du réseau d'eau.

L'inventaire des biens amortissables (vannes, compteurs ventouses, canalisations, etc...) est terminé. Ce travail a permis de constater que depuis l'année 2000, la commune a investi environ 1 100 000 € dans son réseau et que ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 865 000 € (78 %).

Le conseil municipal adopte cette valorisation à l'unanimité.

Le conseil adopte, à l'unanimité, une durée d'amortissement de 5 ans pour les études non suivies de travaux et de 30 ans pour les études suivies de travaux et les travaux.

- Désinfection de l'eau par rayonnement ultra-violet.

Ce projet a fait l'objet d'une étude par la société CLAIE. Deux points de désinfection sont envisagés. L'un au col des Guérins qui traitera l'eau venant de la Mère de l'Aygue ; l'autre à l'aval de l'ouvrage où se réunissent les trois sources alimentant le quartier d'Au-delà du pont. L'investissement total s'élève à 154 130 euros HT. Il peut être financé par l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental à hauteur de 70%.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à faire ces demandes de financement.

École et périscolaire.

- Garderie d'enfants le mercredi matin.

A la suite du retour à une scolarité de 4 jours hebdomadaire et de la suppression des activités périscolaires, la commune avait mis en place une garderie pour les enfants scolarisés le mercredi matin en précisant que ce service serait évalué après un trimestre de fonctionnement.

Compte tenu de la faible fréquentation (trois enfants sont inscrits) le Maire propose d'arrêter, à partir de la rentrée de janvier, l'expérimentation dont le coût est disproportionné par rapport au service rendu.

La délibération est adoptée par 3 voix pour la fermeture, 1 voix contre et 6 abstentions.

- Accueil à l'école des enfants des communes limitrophes.

La commune est en droit de demander aux communes voisines qui ont des enfants scolarisés à Sigoyer de participer à leurs frais de scolarités. Le Maire propose, après étude des charges que la commune assume, de fixer cette contribution à 840 € par an. Ce montant est, à peu près, équivalent à ce qui nous est demandé lorsqu'un enfant domicilié à Sigoyer fréquente une autre école publique que celle de la commune. Il est précisé que la commune, par réciprocité, n'appliquera pas cette redevance aux communes qui ne nous l'appliquent pas.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Régularisation de l'emprise de la route communale N°9.

A l'occasion du remembrement, le chemin communal qui dessert les habitations des Courtès a été déplacé. Il est depuis cette date en partie (70 m²) sur un terrain privé que le propriétaire propose de donner à la commune.

A l'unanimité, le conseil approuve cette donation et autorise le maire à faire les démarches nécessaires pour acter cette régularisation.

AU FIL DES RÉUNIONS...

Urbanisme.

Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

La Direction Départementale des Territoires qui assurait l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration de travaux, permis de construire et de démolir,...) abandonne ce service à partir du 1^{er} janvier 2018. Les communes ont la possibilité de contractualiser cette mission avec un syndicat. Le Syndicat Mixte d'Électrification des Hautes-Alpes (SyME05) accepte de répondre favorablement à la sollicitation de mairies.

Le conseil autorise le Maire à signer la convention proposée par le SyME05.

Séance du 11 janvier 2018

Après le conseil précédent, le SyME05 nous a informé que la délibération par laquelle il souhaitait proposer une prestation de service d'Autorisation du Droit des Sols a été "retoquée" par la Préfecture. Le SyME05 n'assurera donc pas cette prestation pour les communes qui le souhaitent.

Bâtiments.

- Maîtrise d'œuvre pour la création d'un local de commerce de proximité : choix du prestataire.

Par délibération du 5 avril 2017, la Commune a décidé d'être maître d'ouvrage pour la création d'un local de commerce de proximité.

Un appel d'offre a été lancé pour la maîtrise d'œuvre le 17 novembre 2017 et la commission d'appel d'offres a auditionné trois candidats le 5 janvier 2018. Après avoir entendu le compte rendu de la commission, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de Monsieur CULOMA, architecte à Gap, pour un montant de 21 000 € HT.

- Mission de contrôle technique pour différents projets de construction : choix du prestataire.

La commune a trois principaux projets de bâtiments :

La réhabilitation de la maison Lagarde, la construction d'un local d'accueil pour un commerce de proximité et la construction de la nouvelle maison de la station au col des Guérins. L'intervention d'un contrôleur technique est nécessaire pour le suivi des travaux depuis l'examen des documents de conception jusqu'à la garantie de parfait achèvement.

Un appel d'offre a été lancé pour cette mission le 27 novembre 2017. La commission d'appel d'offres a examiné les quatre offres reçues et propose de retenir pour cette prestation la SARL H2-TEC dont le siège est à Aubagne.

Le montant proposé pour l'ensemble de la prestation est de 6 890 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la SARL H2-TEC.

- Mission de coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) : choix du prestataire.

Pour les trois mêmes projets l'intervention d'un coordonnateur SPS est nécessaire pour le suivi des chantiers depuis l'examen des documents de conception jusqu'à la fin de l'exécution des travaux.

Un appel d'offre a été lancé pour cette mission le 30 novembre 2017. La commission d'appel d'offres a examiné les quatre offres reçues et propose de retenir pour cette prestation la SARL SPS Sud Est dont le siège est à Martigues.

Le montant proposé pour l'ensemble de la prestation est de 5 115 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la SARL SPS Sud Est.

Gestion du personnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire d'attribuer une prime à tous les agents municipaux en activité en 2017 sous forme de "chèques CADHOC".

AU FIL DES RÉUNIONS...

Questions diverses.

➤ Le Département nous a adressé un courrier au sujet de la non-conformité des ralentisseurs à l'intérieur du village. Il est rappelé que ces travaux datent de plusieurs années et avaient fait l'objet d'une concertation avec les représentants du Département. Le sujet sera traité au cours d'une réunion avec eux.

➤ Une réunion a été organisée par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), au sujet des modalités de défense contre l'incendie. La commune devra s'adapter à de nouvelles normes.

➤ SPANC : certains usagers ont reçu, de la Communauté d'Agglomération, une facture relative à l'inspection réalisée par Aqu'ter. Il sera demandé aux responsables de l'agglomération de communiquer au sujet de l'assainissement individuel, en particulier sur les possibilités de financement pour la réfection des dispositifs non conformes.

Séance du 25 janvier 2018

Eau potable.

Mise en conformité des captages Au-delà du pont :

Choix du prestataire.

Par délibération du 24 novembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la mise en conformité administrative des trois captages d'eau potable situés dans le secteur d'Au-delà le Pont.

Un appel d'offre a été lancé le 8 décembre 2017. La commission d'appel d'offres a examiné les six offres reçues et propose de retenir pour cette prestation l'entreprise SAUNIER Infra, dont le siège est à Gap.

Le montant proposé pour la prestation est de : 10 545 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise SAUNIER Infra.

Études proposées par l'Établissement Public Foncier PACA pour les terrains de Champ-la-Reine.

Dans le cadre d'une convention signée en novembre 2016, l'EPF PACA (Établissement Public Foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur) a acquis les parcelles C941, C942 et ZI11 en vue de la désignation d'un opérateur pour la construction de logements.

Afin de conforter les données techniques du dossier de consultation l'EPF propose d'engager deux études :

- Un rapport géotechnique pour un devis de : 3 415 € HT.
- Une étude d'avant-projet voirie et réseaux divers qui sera complétée par une étude de composition urbaine pour un devis de 4 200 € HT.

Au titre de la convention d'intervention foncière la commune est garant du rachat des biens acquis et des frais annexes engagés par l'EPF PACA. L'accord du Conseil Municipal est donc nécessaire pour engager les deux études susmentionnées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser les deux études proposées par l'EPF PACA.

Extension de la garderie du soir jusqu'à 18h30.

Les parents délégués ont organisé une enquête auprès des familles au sujet de l'extension de la garderie du soir jusqu'à 18h30, au lieu de 18h00, mais sans évoquer une éventuelle majoration de la contribution des familles pour cette prestation.

Vingt et une familles ont répondu favorablement à cette extension.

Le Maire rappelle que la tarification des activités périscolaires n'a pas été modifiée depuis 2008.

Compte tenu de ces éléments il propose :

- d'étendre l'horaire de la garderie du soir jusqu'à 18h30 à partir du 12 mars 2018 sans modification de la contribution des familles,
- d'établir un bilan de fréquentation à la fin de l'année scolaire,

AU FIL DES RÉUNIONS...

- de redéfinir les montants de contribution des familles aux activités périscolaires pour la rentrée de septembre 2018.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions, approuve ces propositions.

Gestion du personnel.

Le Maire indique que, après l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, il souhaite promouvoir des employés communaux.

Ces promotions concernent :

- Monsieur Jean-François TOURRES actuellement adjoint technique principal de 1^{ère} classe au poste d'agent de maîtrise.
- Monsieur Guy BORDIGA actuellement adjoint technique de 2^{ème} classe au poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.
- Madame Isabelle TRAUTMANN actuellement rédacteur principal de 2^{ème} classe au poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Chaque promotion fait l'objet d'une délibération votée à l'unanimité.

Questions diverses.

➤ L'Office National des Forêts prévoit des travaux d'aménagement pour améliorer l'accueil à l'entrée de la forêt domaniale de Céüze ; le Maire a demandé à ce que les travaux prévus soient présentés au Conseil municipal dès que possible.

Par ailleurs les travaux se poursuivent au niveau de la communauté d'Agglo au sujet des conventions à établir pour la sécurisation des voies d'escalade.

➤ Monsieur Ecosse demande l'autorisation d'installer un four au rez-de-jardin de la maison d'habitation dont il est locataire de la commune. Un courrier, favorable sous conditions de sécurité et d'hygiène, lui sera adressé.

➤ Lors de son assemblée générale l'ASPS (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de

Sigoyer) a émis deux demandes, l'une concernant des travaux de sécurisation du site de Vière, l'autre le remplacement des bancs vétustes de la chapelle Saint-Laurent par des chaises.

Séance du 5 mars 2018

Réhabilitation de la maison Lagarde, demande de financements.

Par délibération du 16 mars 2016, la Commune a confié la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison Lagarde à l'Agence Trace Graphique, représentée par Monsieur Éric Bayard, et un arrêté de non opposition à une déclaration préalable a été notifié le 20 février 2017.

Les échanges avec le maître d'œuvre ont permis de préciser l'enveloppe financière nécessaire à la réalisation des travaux qui consistent en la création de quatre logements locatifs. Cette enveloppe est évaluée à 451 294,50 € HT.

Pour financer l'opération le Maire propose de solliciter l'aide du Département dans le cadre de l'enveloppe "Énergie-Climat" et celle de l'État dans le cadre de l'enveloppe "rénovation énergétique" du SIPL.

Il précise que l'essentiel de l'autofinancement devra être couvert par un emprunt.

Le plan de financement est le suivant.

Montant estimé HT : 451 294,50 €,
soit 541 553,40 € TTC.

Subventions sollicitées : État : 116 363,78 € ;
Département 48 105 €.

Autofinancement (dont TVA) : 377 084,62 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Réfection de captages Au-delà le pont : demande de financements.

La situation des captages d'eau potable Au-delà le pont est de plus en plus dégradée. Cette dégradation est, en particulier, liée à l'invasion de racines dans les canalisations. Il convient de faire procéder à la réfection d'au moins un des captages.

AU FIL DES RÉUNIONS...

Pour pouvoir faire réaliser ces travaux le Maire propose de solliciter l'aide financière du Département et de l'Agence de l'Eau selon le plan suivant.

Montant estimé HT : 18 450 € soit 22 140 € TTC

Subventions sollicitées :

Agence de l'Eau : 7 380 € ; Département 7 380 €.

Autofinancement (dont TVA) : 7 380 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs un courrier signé par tous les maires de la Communauté d'Agglomération a été adressé à des responsables politiques nationaux pour rappeler notre attachement à l'exercice de la compétence EAU par les communes et pour pouvoir bénéficier, comme les membres des Communautés de communes, d'un report au 1^{er} janvier 2026, du transfert de la compétence EAU à la Communauté d'Agglomération.

Orientations budgétaires.

Le Maire présente les résultats cumulés à la fin de l'année 2017 (cf. *"parlons finances"*).

Les principaux projets à budgéter pour l'année 2018 sont passés en revue. Les éléments détaillés seront examinés en commission des finances.

Organisation de la rentrée scolaire 2018.

- L'Inspecteur de la circonscription nous a informés du maintien des trois classes à la rentrée 2018, sans garantie pour la rentrée 2019.
- Dans le cadre de l'aménagement du Village, l'accès à l'école doit être déplacé de façon, en particulier, à réduire la circulation sur la partie sablée de la place de l'église.

L'aménagement de cet accès nécessite la construction d'un mur de soutènement.

Trois entreprises ont remis un devis pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la société CGTP 05 dont le siège est à La Roche des Arnauds.

Le montant du devis s'élève à 4 096,70 € HT.

Questions diverses.

➤ Aménagement des Hauts du Village.

Après une visite sur le site les responsables techniques de l'OPH05 ont établi un rapport qui conclut que "d'un point de vue opérationnel, le foncier proposé par la collectivité locale ne présente pas de difficultés particulières et pourrait donc accueillir un petit programme de logements sociaux individuels groupés".

➤ La fibre et les problèmes de téléphonie.

A la demande de l'entreprise AXIONE un arrêté municipal limite la vitesse et interdit le stationnement, à partir du 26 février et durant trois mois sur le trajet emprunté par la fibre.

De nombreux usagers se plaignent de pannes aléatoires ou continues qui empêchent l'utilisation du téléphone fixe et d'internet.

Ils doivent prioritairement prévenir leur opérateur.

La mairie collectera la liste des difficultés et la transmettra à Orange et à la Préfecture.

➤ Plan loup.

Une réunion a été organisée à la Préfecture à ce sujet.

Malgré les doléances exprimées par de nombreux maires présents, Madame la Préfète a rappelé que ce plan devait s'appliquer et qu'il conviendra d'en mesurer les conséquences pour les Hautes-Alpes à l'automne prochain.

➤ Rallye de Monte-Carlo.

Des concitoyens suggèrent que nous fassions des démarches auprès des organisateurs pour que Sigoyer soit inclus dans le circuit, apportant ainsi un peu d'animation sur la commune. Le conseil est partagé sur cette éventualité. Néanmoins nous prendrons des renseignements auprès des communes traversées cette année et des organisateurs.

AU FIL DES RÉUNIONS...

Séance du 4 avril 2018

Cette séance est essentiellement consacrée aux questions budgétaires (voir "*parlons finances*"). Les sujets suivant y sont également abordés.

Convention urbanisme avec la ville de Gap.

Devant les difficultés que soulève l'instruction des dossiers d'urbanisme et du fait de la complexité du contexte administratif, le Maire propose que la commune fasse appel aux services de la ville de Gap. Il précise les conditions financières de ce concours. Il propose également que la délibération du 5 décembre 2017, sollicitant le SyME05, soit annulée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention pour l'enfouissement des lignes électriques au col des Guérins.

La commune a sollicité le SyME05 pour l'enfouissement des lignes électriques au col des Guérins. Ce projet fait partie de l'aménagement global du col.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la Maire à signer la convention afférente avec le SyME05 et confirme sa volonté de faire procéder à l'inspection trentenaire du télési.

Tous ces travaux seront réalisés dans le courant de l'été.

Programmation de l'entretien de la voirie communale.

La commission voirie a fait réaliser deux devis.

L'un porte sur le chemin n°15 dit « de St Pierre » dont le bas se détériore et doit être goudronné. Ce travail avait été différé du fait du report en 2018 de travaux de débardage de bois. Les travaux devront être coordonnés avec le débardage du bois en cours.

L'autre concerne le chemin n°11 dit "des Auriols" qui est très détérioré. Avant de réaliser les travaux il

convient de vérifier son emplacement par rapport au cadastre et de réfléchir au changement de la canalisation d'eau potable qui est sous son emprise et date de la fin des années 1960.

Questions diverses.

- Le Maire informe le conseil que l'opération "cols réservés" est reconduite cette année et concerne la montée du col de Foureyssasse, le 9 août. Le conseil prend note de ce projet et, compte tenu de l'organisation de cette manifestation l'année dernière, ne souhaite pas s'impliquer dans celle de cette année.
- Une association sollicite l'autorisation de la mairie pour installer, contre le mur de l'école un "Caba don". Cette installation doit promouvoir le troc entre habitants de Sigoyer à l'instar de ce qui se fait déjà dans des cabines téléphoniques désaffectées à Gap et Tallard. Le conseil approuve cette initiative à condition que les abords de ce "Caba don" restent propres ce qui est de la responsabilité des instigatrices du projet.
- Maurice Ricard confirme sa volonté de démissionner de sa fonction de maire et de conseiller municipal. Il déposera un courrier en ce sens à la Préfecture. Madame la Préfète aura un mois pour accepter cette démission. Pour élire un nouveau maire le conseil municipal doit être complet. Des élections complémentaires devront donc être organisées dans un délai de trois mois pour remplacer les trois conseillers manquants

Séance du 26 avril 2018

L'acceptation, par Madame la Préfète de la démission de Maurice RICARD de ses fonctions a été notifiée ce matin même.

Cette notification est à effet immédiat.

Denis DUGELAY, 1^{er} adjoint assure donc la présidence de ce conseil et les responsabilités

AU FIL DES RÉUNIONS...

dévolues à un maire dans l'attente des prochaines élections municipales complémentaires.

Boulangerie/commerce multiservices

1. Exploitation : choix du prestataire.

Pour l'exploitation de ce commerce, un appel à candidatures a été lancé le 9 mars 2018 et une commission a examiné, le 16 avril, les deux candidatures reçues.

Après avoir entendu le compte rendu de la commission et sa proposition le conseil municipal, décide, à l'unanimité sauf une abstention, de retenir la candidature de Monsieur Vincent ECOSSE.

2. Bâtiment et aménagements extérieurs.

Les membres du conseil ont été sondés sur les propositions architecturales du bâtiment et une majorité préfère un toit traditionnel plutôt qu'un toit plat.

Le nombre de places de parking fait débat. Ce nombre, leurs emplacements et la présence d'îlots verts seront réétudiés.

Travaux dans le logement au-dessus de la Poste.

Ces travaux consistent notamment à agrandir l'appartement par la transformation d'un comble en chambre pour permettre l'accueil d'un enfant supplémentaire.

Une déclaration de travaux a été déposée et acceptée.

Pour la pose de fenêtres de toit il est proposé de retenir la société GLEIZE Franck domiciliée à Pelleautier.

Le montant du devis s'élève à 2 826,80 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité sauf une abstention, approuve cette proposition.

Travaux dans le village.

Des travaux d'aménagement du cœur du village ont été définis et évalués lors de l'étude de programmation. Ils ont alors fait l'objet d'une fiche projet pour un montant de 616 650 € HT.

La commune a la possibilité de solliciter des financements pour ces travaux : d'une part dans le cadre du Contrat de Ruralité mis en place localement par l'État et, d'autre part, dans le cadre du CRET (Contrat Régional d'Équilibre Territorial) et des "Espaces Valléens" initiés par la Région.

Cela nécessite de revoir les priorités des travaux et leur répartition selon les possibilités de financements. Un groupe de travail s'est réuni afin de proposer de nouvelles priorités qui sont débattues en conseil.

Ces travaux concernent essentiellement :

- l'aménagement de la place de l'église,
- les cheminements piétons,
- l'espace loisirs à l'entrée est du Village.

1. Demande de subvention dans le cadre du CRET.

Compte tenu des capacités d'autofinancement de la commune il est proposé de ne retenir, dans l'immédiat, qu'une partie des travaux prévus initialement et de reporter la réalisation de l'autre partie à des années ultérieures.

Les travaux retenus sont évalués à 273 525 € HT, soit 328 230 € TTC.

Pour les mener à bien il est proposé de solliciter l'aide financière de la Région au taux prévu dans le CRET et de l'État selon le plan suivant.

Région (CRET) (30%) : 82 057 €,

État (40%) : 109 410 €,

Autofinancement : 136 763 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Demande de subvention dans le cadre du Contrat de Ruralité.

Denis DUGELAY rappelle que, pour des raisons de sécurité, l'accès à l'école doit être déplacé du côté ouest du bâtiment.

Ce déplacement nécessite d'une part la création d'un mur de soutènement et des travaux annexes (remblaiement, pavage) et, d'autre part l'amélio-

AU FIL DES RÉUNIONS...

ration de la circulation piétonne sur le chemin du Besson par la création de pas d'âne.

Ces travaux ont été chiffrés à 12 500 € HT, soit 15 000 € TTC.

Pour mener à bien la réalisation de ce projet il propose de solliciter l'aide financière de l'État dans le cadre du contrat de ruralité 2018, selon le plan suivant.

Subvention de l'Etat (80%) : 10 000 €,
Autofinancement : 5 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses.

➤ Voirie.

Après plusieurs entretiens entre un riverain et des élus de la commune, le conseil confirme qu'il n'est pas utile, ni possible budgétairement, de goudronner le chemin communal n° 31, secteur de Préclos, mais que la commune continuera de l'entretenir ou, éventuellement, d'en interdire l'accès aux véhicules motorisés.

➤ Manifestations.

Cérémonie du 8 mai : à la demande des Anciens Combattants il y aura deux cérémonies : à Sigoyer et à Fouillouse.

La question reste ouverte sur le maintien de deux cérémonies pour le 11 novembre et pour les années suivantes.

Le 11 novembre sera célébré à Sigoyer.

➤ Informations.

Les problèmes de distribution du magazine de la Communauté d'agglomération perdurent, une grande partie des foyers ne l'a pas reçu.

Le maître d'œuvre, la Société MTC, conseille des fournisseurs différents pour chacun des trois lots étant donné les compétences spécifiques nécessaires.

Ces recommandations sont les suivantes.

Lot 1 - Démontage / remontage : société TRAME, pour un montant de 9 785 € HT.

Lot 2 - Contrôles non destructifs : société Transcable-Halec, pour un montant de 870,53 € HT.

Lot 3 - Fournitures et révisions : société POMA, pour un montant de 5 440,36 € HT.

Denis DUGELAY propose de suivre les recommandations de MTC.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

NB : la subvention sollicitée auprès du Département est acceptée, la réponse de la Région est attendue.

Aménagement des liaisons entre hameaux : demande de subventions.

Denis DUGELAY rappelle que l'aménagement de liaisons entre les hameaux de la commune a été étudié dans le cadre du schéma de circulation douce réalisé par la Communauté de communes de Tallard-Barcillonnette, puis dans le cadre de l'étude de programmation. Cet aménagement est inscrit prioritairement au plan d'actions Espaces Valléens de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

Afin d'assurer la sécurité de la circulation piétonne il propose que des liaisons, soient réalisées dès que possible :

- l'achèvement de la liaison Village-les Vincents,
- la passerelle bois piétonne au-dessus du torrent des Murets côté salle des 2 Céüze,
- le revêtement du chemin du Besson,
- le renforcement du chemin des pierres, liaison entre les Courtès Sud et Saint-Laurent

Séance du 12 juin 2018

Choix des prestataires techniques pour la
visite trentenaire du téléski des Guérins.

AU FIL DES RÉUNIONS...

Le montant des travaux est estimé à 37 475 € HT, soit 44 970 € TTC.

Pour l'installation de la passerelle il faudra empiéter sur une propriété privée (le propriétaire est d'accord) et argumenter auprès du SyME05 afin de faire démonter le poteau bordant le pont.

Denis DUGELAY propose de solliciter l'aide financière de différents partenaires selon le plan suivant.

Région (Espaces Valléens) (30%) : 11 242,50 € ;

État (FNADT) (30%) : 11 242,50 € ;

Département (20%) : 7 495,00 €.

Autofinancement (dont TVA) 14 990 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

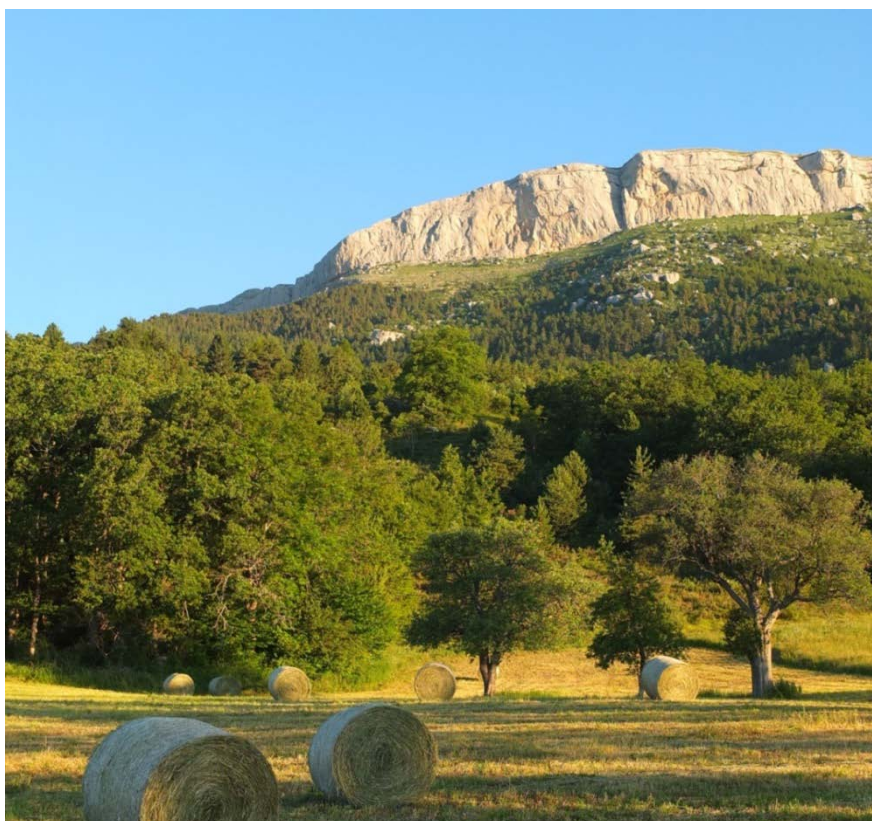
Questions diverses.

- Denis DUGELAY rappelle que, suite au désengagement de l'Éducation Nationale, la responsabilité du contrôle, suivi et entretien de la

protection informatique du matériel de l'école sera de la responsabilité des communes à partir de la rentrée 2018. Il s'est rapproché de la société DIGIPAGE pour cette prestation. Les propositions de DIGIPAGE seront étudiées avant la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- Michelle BOLGER informe le Conseil que les enseignants demandent que le matériel informatique de l'école fasse l'objet d'un entretien voire d'un remplacement.
- Denis DUGELAY rappelle que le SDIS se désengage de l'entretien des bornes incendie (environ 30 sur Sigoyer) et qu'il faudra choisir entre 3 solutions : signer une convention avec le SDIS pour 900 € pour 3 ans, soit le traiter en régie et équiper la commune par le matériel nécessaire pour un montant d'environ 6 000 €, soit passer par une sous-traitance privée.

Une décision sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.



AU FIL DES RÉUNIONS...

Parlons Finances

Le Conseil Municipal dédié aux finances s'est réuni le 4 avril en présence de Madame Valdès responsable de la trésorerie de Tallard et trésorière de notre commune.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

Les comptes administratifs (de la responsabilité du Maire) et de gestion (de la responsabilité de la Trésorière) sont concordants. Ils sont approuvés par le Conseil Municipal.

Les comptes administratif et de gestion 2017 (budget général) :

	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de l'exercice	Excédent antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	439 641,27	471 033,87	31 392,60	102 516,40	133 909,00
Investissement	109 375,28	191 673,58*	82 298,30	517 702,61	600 000,91

(*) : Dont 120 000 € d'excédent de fonctionnement capitalisé.

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de **70 000 €** pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement du budget général de la commune et de conserver la somme de **63 909 €** en section de fonctionnement.

Les comptes administratif et de gestion 2017 (budget eau assainissement) :

	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Exploitation	47 415,81	97 704,16	50 288,35	9 101,07	59 389,42
Investissement	138 373,01	166 436,15*	28 063,14	-59 069,43	-31 006,29

(*) : Dont 25 000 € d'excédent de fonctionnement capitalisé.

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 31 007 € pour couvrir le déficit de la section d'investissement du budget eau assainissement et de conserver la somme de 28 382,42 € en section d'exploitation.

AU FIL DES RÉUNIONS...

Budgets 2018.

1. Subventions aux associations.

Messieurs Dugelay, Brandon et Garcin, membres des bureaux d'au moins une des associations bénéficiaires, ne participent pas au vote.

Nom de l'association	Subvention 2018 (€)
Anciens combattants	400
Association de chasse "diane des Essarts"	200
Cou double	500
Foyer d'animation	1 500
Chorale "Manque pas d'air"	350
Association pour la sauvegarde du patrimoine	500
Planète Mômes	500
Quatre sans cou	2 000
RAM Veynes	410
Club du troisième âge	700
TOTAL	7 060

Chaque subvention ne sera effectivement versée qu'après dépôt des justificatifs nécessaires.

2. Taux des taxes communales.

Ils restent inchangés.

Taxes	Taux d'imposition 2017	Taux d'imposition 2018
D'habitation	12,44	12,44
Foncière (bâtie)	12,61	12,61
Foncière (non bâtie)	76,04	76,04

NB : les taxes communales représentent environ 200 000 € de recettes.

3. Budget général 2018.

Pour le budget général la section de fonctionnement s'équilibre à **529 900 €**, la section d'investissement à **1 239 703,91 €**.

En 2018, le Conseil Municipal travaillera notamment sur :

- l'enfouissement des lignes électriques au col des Guérins,
- l'aménagement d'un nouvel accès à l'école sous la mairie (création d'une rampe pour personne à mobilité réduite, mur de soutènement),

AU FIL DES RÉUNIONS...

- la réfection trentenaire de la remontée mécanique au col des Guérins,
- l'aménagement des combles de l'appartement T3 au-dessus de la mairie pour y créer une chambre supplémentaire,
- la construction du local destiné à accueillir un nouveau commerce de proximité (boulangerie),
- la création de la maison du col des Guérins (choix d'un architecte, dépôt d'un permis de construire)
- l'aménagement de la maison Lagarde,
- l'identification des voies et des maisons (numérotation des maisons après la signalisation des voies).

Les dépenses seront couvertes essentiellement par :

- 600 000 € d'excédents antérieurs cumulés jusqu'en 2017,
- 70 000 € d'excédent de fonctionnement de l'année 2017 capitalisé,
- 150 000 € de subventions,
- 350 000 € d'emprunts.

Dans les recettes, seules sont comptées les subventions officiellement accordées. Les subventions pour lesquelles nous attendons des réponses n'y figurent pas.

4.. Budget Eau/assainissement 2018.

Pour le budget Eau/assainissement la section d'exploitation s'équilibre à **121 821,42 €**,
la section d'investissement à **225 868,00 €**.

La commune ayant totalement abandonné sa compétence d'assainissement au profit de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance (elle avait conservé la gestion du réseau d'assainissement du temps de la Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette), le budget de l'eau de la commune ne concerne plus que la gestion du réseau d'eau potable en dehors du quartier des Parots.

Les taxes perçues par l'Agence de l'eau représentent 17 700 €. Elles peuvent être mises en regard des subventions perçues de la même agence de l'eau qui, depuis presque une vingtaine d'année, s'élèvent en moyenne à 40 000 € par an. Nous sommes largement bénéficiaires de ce système.

L'amortissement des investissements représente une charge de 45 266 €. L'amortissement des subventions perçues un produit de 28 139,00 €.

Environ 90 000 € de subventions qui ont été attribuées à la commune par l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental sont bloquées alors que les

demandes de versement ont été faites. Ce déficit pèse sur le budget de l'eau. Cette situation qui est liée à une difficulté d'équipement de nos sources en compteurs, devrait être débloquée rapidement.

L'amélioration du réseau d'eau est une fois de plus à l'ordre du jour pour l'année 2018 avec :

- la mise en conformité administrative des captages d'Au-delà du pont comme cela a déjà été fait pour les autres captages,
- la réfection du drain d'un des captages d'Au-delà du pont envahi par des racines,
- la réactualisation du schéma directeur de l'eau élaboré en 2003 qui permettra de programmer les travaux à venir,
- le changement d'une canalisation sous le chemin des Auriols avant son goudronnage,
- la mise en place au col des Guérins, d'un traitement par rayonnement ultraviolet de l'eau provenant de la source principale de la commune (Mère de l'Aygue).

Élections municipales partielles de Sigoyer

Après la démission de Maurice RICARD de la fonction de maire et les démissions précédentes d'Éric GERBAUD et de Michel MEUNIER il était obligatoire de reconstituer un conseil municipal complet (15 conseillers) avant de procéder à l'élection d'un nouveau maire.

Les électeurs ont donc été convoqués le 17 juin 2018.

Trois candidats se sont présentés : Mmes Jocelyne BOUCHÉ et Élise JOUAN et M. Jean-Marc CROIZAT.

Les résultats sont les suivants.

Inscrits : 527.

Votants : 205.

Blancs et nuls : 8.

Exprimés : 197.

Élus : Jocelyne BOUCHÉ (188 voix), Jean-Marc CROIZAT (184 voix) et Élise JOUAN (183 voix).

Le nouveau Conseil Municipal s'est réuni le 19 juin pour élire :

Denis DUGELAY au poste de maire par 14 voix et 1 abstention,

Monique PARA-AUBERT au poste de 1^{ère} adjointe à l'unanimité,

André GARCIN au poste de 2^{ème} adjoint par 14 voix et 1 abstention,

Matthieu ALLAIN-LAUNAY au poste de 3^{ème} adjoint par 14 voix et 1 abstention.

Aménagement des Guérins

Avec le château de Tallard et les sites de Bayard et de Charance, le col des Guérins (et la falaise de Céüze), a été retenu comme un des quatre sites touristiques emblématiques de la Communauté de communes de Gap-Tallard-Durance.

Si ce choix nous honore et permet d'espérer de bons soutiens financiers, il crée aussi quelques obligations auxquelles la Commune souscrit volontiers. L'aménagement du col et de ses abords c'est, aujourd'hui, quatre projets développés de façon cohérente.



I. L'enfouissement des réseaux secs (électricité, télécom).

Cet enfouissement est en cours. La maîtrise d'ouvrage est confiée au Syndicat Mixte d'Électricité des Hautes-Alpes (SyME05). Cet enfouissement participera à la sécurisation du réseau et à l'embellissement des lieux. Même si nous aurions préféré un projet plus large les travaux seront limités, pour des raisons de coût, à la partie la plus haute du site.

Ce réseau, renforcé, alimentera le futur dispositif de traitement de l'eau par rayonnement ultra-violet (UV), la nouvelle Maison du Col et notre téléski.

La contribution de la commune à ce chantier est de 43 000 €.

II. L'inspection trentenaire du téléski.

Même si le dispositif en place fonctionne sans difficulté particulière, l'inspection trentenaire du téléski, et le remplacement de pièces usagées, est une obligation légale. Cette opération sera réalisée dans le courant de l'été. Si l'enneigement, naturel, le permet petits et grands pourront bénéficier d'un équipement totalement rénové l'hiver prochain.



Les contrats passés avec les intervenants permettent d'évaluer l'opération à 21 000 € HT. Le Département nous aidera à hauteur de 8 000 €. La Région, sollicitée pour un montant de 12 000 €, n'a pas encore répondu.

III. La qualité de l'eau.

La mère de l'Aygue est la principale source d'alimentation de la commune en eau potable. La qualité de cette eau est donc primordiale. Contrairement à la chloration le traitement continu de l'eau par UV présente l'avantage de ne pas dénaturer le goût. Il ne met pas à l'abri d'éventuelles pollutions à l'aval. Mais, celles-ci étant très rares, le Conseil Municipal a privilégié la solution UV. Le dispositif sera installé, à l'intérieur d'un local protégé, sur la canalisation qui amène l'eau de la mère de l'Aygue au réservoir de Céuzette, en haut du col.

Les travaux sont prévus pour septembre 2018.

COMMUNIQUER...

L'investissement prévu est de 76 000 € HT. Sur ce montant nous devrions bénéficier de 80% de subvention de la part de l'Agence de l'Eau et du Département.

IV. L'aménagement touristique.

Au-delà des Guérins, il s'agit d'un projet majeur pour la commune dont les objectifs sont la mise en valeur du site et la diversification des activités en faveur des familles et de tous les âges.

Nos ambitions, élaborées dans le cadre de l'étude de programmation et présentées aux financeurs acquis (Région, Département) ou potentiels (Europe) sont résumées ci-dessous.

1. La valorisation paysagère du site.

- Les perceptions visuelles seront mises en valeur par la suppression de l'aire de "stationnement" actuelle et l'implantation du stationnement et des constructions en contrebas ; une barrière sera prévue pour ne permettre qu'un accès exceptionnel à la partie haute du site.

- Des aménagements paysagers seront réalisés aux abords des aires de stationnement et la Maison du Col par la plantation d'essences vernaculaires ; la plateforme supérieure, actuellement utilisée par du stationnement sauvage sera végétalisée et équipée d'aires de pique-nique et de jeux.

- Le mobilier mis en place (tables et bancs de pique-nique, jeux...) privilégiera les matériaux naturels (bois et pierre).

Les aménagements respecteront le grand cadre paysager sur les deux faces du col, Céüze et Céüzette.

2. Déplacements doux et cheminements.

- Au-delà des aires de stationnement et de leur voie d'accès, le site sera entièrement dédié aux modes doux par la création des cheminements nécessaires pour relier les différents espaces aménagés.

- Les départs des sentiers de randonnées seront améliorés : vers Châteauneuf d'Oze, vers les sentiers déjà existants dans la forêt domaniale de Céüze ; vers la falaise...etc.

3. Offre de loisirs.

- L'aménagement d'une aire de loisirs et de découverte pour les enfants est prévue ; elle privilégiera la thématique de la verticalité avec, notamment, la mise à disposition de mobilier d'initiation à l'escalade. Les blocs d'escalade, seront artificiels ou naturels issus des environs de la falaise.
- Il est également prévu la création d'une aire d'initiation au VTT ou BMX en partie haute du site.

4. Bâtiment d'accueil.

La "Maison du Col des Guérins" répondra aux attentes des différents publics fréquentant le col (touristes, grimpeurs et locaux).

Ce bâtiment, aux fonctions multiples, aura une surface de plancher de 100 à 120 m². Il intégrera notamment les locaux suivants :

- des sanitaires/douches, situés côté aire de stationnement ouverte aux camping-cars,

- un point d'accueil et d'information touristique,

- une salle pluri-usages mise à disposition des partenaires et acteurs locaux,



COMMUNIQUER...

- une aire semi couverte en extérieur, en libre accès, pour permettre une zone d'information abritée en dehors des heures d'ouverture de la maison et pour protéger les accompagnants pendant les activités ski, luge ou raquettes en hiver et initiation à l'escalade, VTT ou autres en été.

5. Partenariats envisagés.

Pour être épaulée dans sa démarche la commune a fait appel à la communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance, au Département, à la Région et à l'Europe.

A côté de ces partenaires institutionnels des associations locales et des acteurs thématiques doivent être associés au projet : l'ONF, Natura 2000, la ligue de protection des oiseaux...

Ils nous aideront pour que les espaces pédagogiques et informatifs soient les plus pertinents possibles.

6. Budget, planning.

Le coût de l'ensemble du projet est évalué à : 550 000 € HT.

La Région nous a accordé une subvention de 165 000 €, le Département 55 000 €.

Nous attendons la réponse de l'Europe sur notre demande de 220 000 €.

La désignation d'un architecte maître d'œuvre est prévue en septembre 2018, le début des travaux au printemps 2019.

D'ici là les orientations présentées ci-dessus seront précisées et débattues avec les riverains et toutes les personnes intéressées.

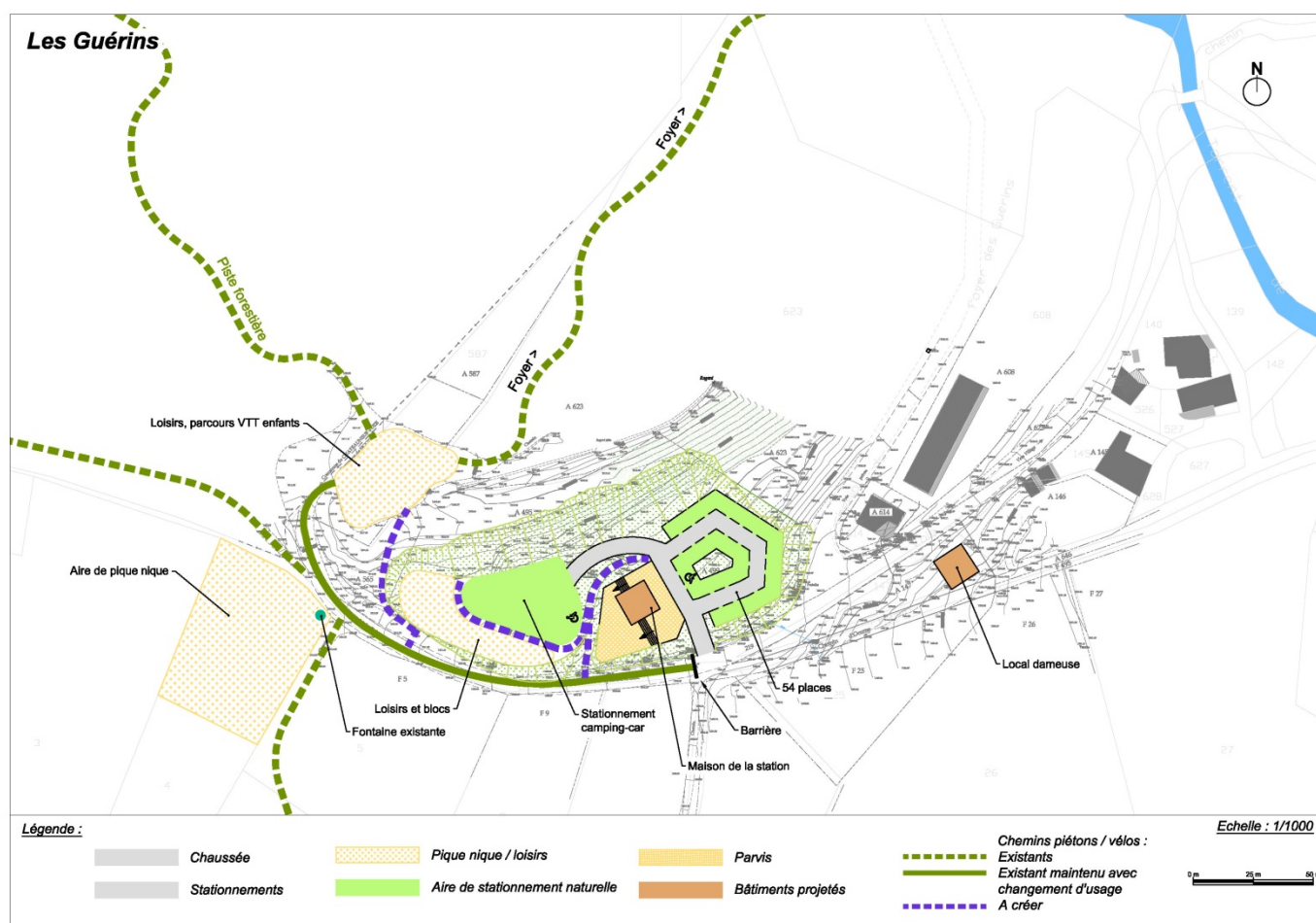


Schéma provisoire d'aménagement, base des réflexions actuelles et à venir

La Fibre Optique

Constatant l'arrêt des travaux et une absence totale d'information, Monsieur le Maire de Sigoyer a écrit à Madame la Présidente du Syndicat Mixte Ouvert PACA THD, maître d'ouvrage du chantier.

Et votre serviteur a tenté d'obtenir, oralement et par messagerie, un point d'avancement auprès des services techniques.

En effet, ce qui importe pour notre commune c'est de savoir quand ladite fibre sera mise à disposition des opérateurs FAI (Fournisseurs d'accès internet) afin que ceux-ci puissent engager les travaux qui aboutiront à la délivrance (le mot n'est pas trop fort) des services attendus.

A ce jour, nous avons un retour des services techniques du syndicat qui nous précisent que la fibre est bien posée (à l'exception d'un "prolongement de fibre optique" restant à réaliser) et réceptionnée mais pas encore mise à disposition des FAI.

Notre correspondant ne donne malheureusement pas de date pour cette dernière étape.

Nous n'avons toujours pas de réponse de Madame la Présidente du SMO.

Renseignements pris auprès du Département il apparaît que le Syndicat Mixte Ouvert PACA THD est en pleine désorganisation interne, manifestement suite au départ d'une partie de ses dirigeants (Directeur Général, Directeur Technique, comptable, etc..). Leurs postes sont progressivement comblés.

La structure a pris 2 ans de retard dans son programme. De nombreuses communes sont impactées par ce retard.



Câbles de fibre optique

Les dates de mise à disposition des fibres optiques sont sans cesse reportées. Auparavant, les FAI, qui pouvaient compter sur la fiabilité des engagements du SMO, anticipaient en commandant le matériel nécessaire à leurs travaux. Maintenant ils ne prennent plus ce risque et ne commandent qu'à date effective de mise à disposition des fibres. Du coup les délais annoncés pour l'ouverture des services sont doublés. Par exemple pour Orange il passe de trois mois à six mois.

A suivre...

Vincent Fernandez
Conseiller Municipal

Pour d'autres informations sur le sujet nous vous invitons à relire les deux derniers bulletins municipaux.

Vie scolaire : cantine, garderie, école

Cantine :

Les parents d'élèves ont demandé la continuité de la présence des 3 ATSEM de l'école à chaque service de cantine. La commune se voit donc dans l'obligation d'ajuster le prix du ticket.

Depuis 14 ans, le prix du repas à la cantine de l'école de Sigoyer n'a pas augmenté. Dans toutes les communes environnantes le prix du ticket varie de 3,50 € à 4,20 €.

Il passera à 3,50 € à partir de la prochaine rentrée scolaire. Cette décision sera votée au prochain Conseil Municipal au mois d'août.

Pour l'amélioration et l'efficacité de fonctionnement de délivrance des tickets de cantine et pour éviter les "faux tickets", un nouveau système d'achat sera mis en place à la rentrée de septembre 2018.

Un formulaire envoyé par la Mairie à chaque famille devra être rempli et présenté chaque mois lors de l'achat des tickets. Des explications complémentaires vous seront fournies lors de la vente des tickets prévue les mardi 28 août et le jeudi 30 août de 16h30 à 17h30 en Mairie.

Garderie :

Par contre le service de garderie reste inchangé et au même tarif malgré la demi-heure supplémentaire mise en place le soir.

École :

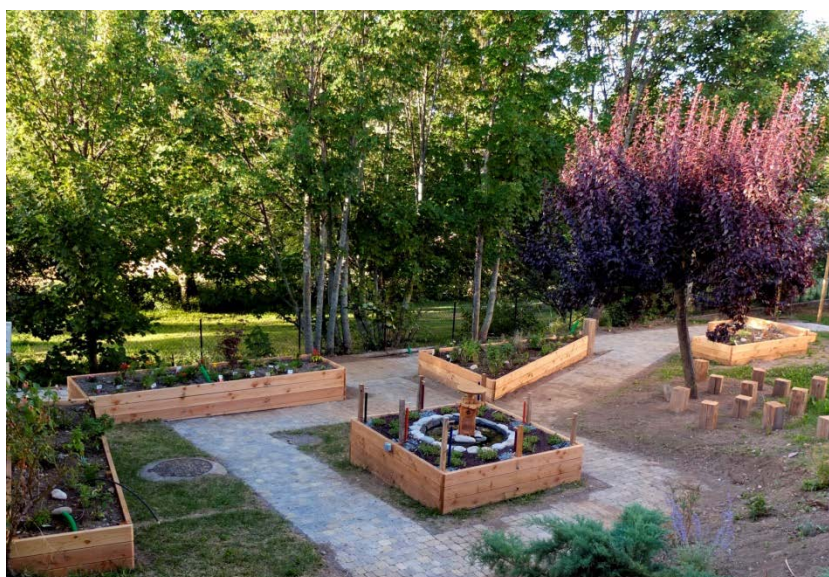
Le Conseil d'Ecole sur proposition du Directeur et de la Municipalité a acté le principe de scolariser les enfants nés en janvier, février et mars 2016. Ils seront accueillis à l'école à partir de janvier 2019.

Les parents concernés, peuvent donc inscrire, en Mairie, dès maintenant, leurs enfants.

A la prochaine rentrée de septembre 2018, l'entrée des classes se fera par le "jardin des sens". Un aménagement est en cours pour favoriser l'accès et la sécurité des enfants.

Le Directeur souhaite organiser une rentrée scolaire musicale à 8h15 au niveau du "jardin des sens". Pour cela, il lance un appel aux musiciens bénévoles de la commune. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec l'école le jeudi 30 et le vendredi 31 août.

La commission scolaire et péri-scolaire



COMMUNIQUER...

Vie quotidienne, Animations, Embellissement

La Commune de Sigoyer souhaite créer une Commission Vie quotidienne, Animations, Embellissement.

Cette commission engloberait les actions de fleurissement du Village et les décorations lors de festivité ou des fêtes de Noël. Deux ou trois journées bénévoles seraient organisées par an pour nettoyer, fleurir, embellir le village.

Nous sommes à même de recueillir vos idées et vous compter parmi les bénévoles de cette organisation.

Pour tous renseignements s'adresser en Mairie à :

Monique PARA-AUBERT, Michelle BOLGER,
Jocelyne BOUCHÉ

NB : la Commission rappelle aimablement à nos concitoyens que l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants (les caniveaux et les espaces publics à la charge de la commune).



2 exemples citoyens de fleurissement du village



Fleurissement de l'espace public

Évènements et Circulation

9 août 2018 : OPÉRATION "COLS RÉSERVÉS"

L'opération "cols réservés" pour but de promouvoir le tourisme cycliste sur l'ensemble des Hautes-Alpes.

Cette année, l'ADDET (Agence Départementale et Développement Économique et Touristique des

Hautes-Alpes) a inclus le col de Foureyssasse dans son programme.

En conséquence la circulation automobile sera difficile, voire interdite dans ce secteur, le 9 août de 9h00 à 12h00.

12 septembre 2018 : "TROPHÉE DES ALPES"

90 voitures anciennes en provenance de Gap contourneront le rond-point pour se diriger vers Saint-Laurent. Les véhicules sont attendus entre 16h30 et 18h30.

Il n'est pas prévu de restriction à la circulation pour les autres véhicules.

Assainissement

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence assainissement est intégralement assurée par la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance.

Toutes les demandes relatives à un raccordement au réseau collectif ou à un dispositif d'assainissement

individuel doivent être adressées au service compétent :

**Communauté d'agglomération
de Gap-Tallard-Durance.**

Service de l'assainissement

Campus des trois fontaines, l'Adret **05000 Gap.**

Tél. : 04.92.53.15.81 - Fax : 04.92.53.18.76

Prévention canicule / Dispositif 2018

Plan national de prévention et de lutte contre les conséquences sanitaires d'une canicule.

La période s'étend jusqu'au 15 septembre 2018.
Un registre nominatif est ouvert en Mairie.

Recueil des éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées, handicapées, isolées.

Démarche d'inscription volontaire et déclaration facultative.

(Loi n°2004-626 du 30 juin 2004).

Horaires d'ouverture de la Mairie

- Le secrétariat de mairie est ouvert au public les :
- lundis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
 - mardis de 9h00 à 12h00,
 - jeudis de 9h00 à 12h00,
 - vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

- Le Maire reçoit le lundi de 16h30 à 19h00 ou sur rendez-vous.
- Les adjoints le vendredi de 10h00 à 12h00 ou sur rendez-vous.

Quelques Rappels

➤ CARTES D'IDENTITE :

Depuis le 8 mars 2017, le processus de délivrance des cartes nationales d'identité sécurisées, pour le département des Hautes-Alpes, est aligné sur le mode de délivrance des passeports biométriques.

Ainsi les demandes de CNI peuvent être déposées uniquement dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil. Ces communes sont : AIGUILLES, L'ARGENTIERE, BRIANCON, CHORGES, EMBRUN, GAP, GUILLESTRE, LARAGNE, LEMONETIER, SERRES, ST BONNET EN CHAMPSAUR, VEYNES.

Les usagers peuvent déposer leurs demandes de cartes d'identité et passeports dans n'importe quelle mairie équipée du dispositif de recueil pour la prise systématique des empreintes numérisée.

➤ AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE :

À compter du 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents **doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST)**. Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni des documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport accompagné éventuellement d'un visa si le pays de destination l'exige (à vérifier en consultant [les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr](http://les.fiches.pays.du.site.diplomatie.gouv.fr)).
- Photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire. Le titre doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans.
- Original du formulaire cerfa n°15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

➤ RECENSEMENT MILITAIRE :

Il est obligatoire ; depuis janvier 1999, filles et garçons âgés de 16 ans dans l'année sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile dans le mois de leur anniversaire.

- L'attestation de recensement remise lors de cette démarche est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (en particulier le permis de conduire).
- *Pièces à fournir : livret de famille et carte nationale d'identité.*

➤ STATIONNEMENT

Les véhicules doivent être stationnés, dans la traverse du village, sur les emplacements réservés et **non sur les trottoirs**.

Les propriétaires disposant de terrains privés ne doivent pas encombrer les places publiques de leurs véhicules.

La commune décline toute responsabilité en cas de dégâts causés par les engins d'entretien communaux (tracteur, tractopelle, débroussailleuse, etc..) sur les véhicules stationnés sur les aires de retournement (les Vincents, Picenton) ou en bordure des voies publiques.

COMMUNIQUER...

➤ SITE DES GUERINS

Extrait de l'arrêté municipal N°2015-02 du 2 juin 2015 : Le camping et le caravanage pratiqués hors des terrains aménagés sont interdits sur tout le territoire communal durant la période allant du 15 avril au 15 novembre.

Extrait de l'arrêté municipal N°2015-03 du 26 mai 2015 : le stationnement est interdit entre 22 heures et 6 heures en dehors des espaces aménagés à cet effet et identifiés comme tels.

Nous rappelons que l'accès à la piste forestière de Céüzette est interdit à tous véhicules à moteur (sauf ayants droits autorisés par le Maire)

Il s'agit d'une zone de pastoralisme avec présence de chiens de protection des troupeaux.



LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Sigoyer (ASPS)

Depuis quelques années, des documents voient le jour et souvent il est difficile de les présenter au public.

Nous profitons du bulletin municipal pour faire le point sur ce qui a été réalisé.

En plus du recueil de la mémoire des gens de Sigoyer sur magnétophone numérique et de nombreuses photographies, des fascicules voient le jour et peuvent être communiqués.

En voici une liste non exhaustive :

- Notice géographique et historique sur le mandement et la commune de Sigoyer-du-Dou par F.N. NICOLLET.
- Histoire religieuse de Sigoyer de Pierre JACQUES LE SEIGNEUR.
- Registre de la paroisse de Sigoyer.
- La chaise a un barreau cassé (avec un D.V.D.).
- Cérémonie du 8 mai 2011 (D.V.D.).
- Dépliant sur la visite de Vière.
- Histoire de l'Eglise Neuve d'après Marcelle RAMBAUD.
- La chapelle de St Laurent à Sigoyer de Marcelle RAMBAUD.
- Petit fascicule sur la chapelle St Laurent.
- Petit fascicule sur l'église St Pierre aux Liens.
- Les voies de communication à Sigoyer (travail effectué avec les T.A.P.).
- Vière de Michel ROBERT.
- Recueil des témoignages des personnes ayant habité à Sigoyer (document comportant dix-huit points de vue mais ce document peut encore s'enrichir...).

D'autre part, quatre expositions ont été élaborées :

- La vie à Sigoyer d'hier à aujourd'hui (25 panneaux).
- De la vigne au vin (14 panneaux).
- La guerre de 14-18 (46 panneaux).
- La grotte des Maquisards (8 panneaux).



Quelques-unes de nos publications

En préparation : l'école de Sigoyer pendant le XIXème et le XXème siècle.

Nous tenons à remercier vivement toutes les personnes qui nous ont aidés à la recherche de documents, à la conception et enfin à la réalisation de ces travaux.

L'A.S.P.S. est toujours partante pour accompagner un groupe de personnes vers les lieux emblématiques de Sigoyer : Vière, Céas, la grotte des Maquisards, le Serre Marceau, la pépinière de Sigo...

Que les vacances d'été nous permettent de trouver encore plus de documents sur notre commune !

Bonnes vacances dans l'air pur de Sigoyer !

Jean MAËRO, Président

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Club des Aînés de Sigoyer

Les jeunes agriculteurs ont offert au club une cagette de mandarines qui nous a fait très plaisir. Nous les remercions vivement.

Ceci a permis d'améliorer le goûter de Noël avec buchettes glacées, chocolats et papillotes.

L'année 2018 a bien commencé.

- **Jeudi 25 janvier** : le club s'est réuni comme tous les ans pour l'assemblée générale à la salle des deux Ceûze. Après la présentation du bilan moral et financier de l'association, nous avons partagé la galette des rois avec les 35 personnes présentes. Les adhésions ont été renouvelées et le club compte 69 personnes cette année.

- **Jeudi 15 février** : goûter de bugnes.

- **Samedi 17 février** : 25 adhérents se sont retrouvés au **Pavillon Carina** pour déguster un délicieux plat alsacien : "le backenhof ". Une découverte pour la plupart des participants.

- **Jeudi 1^{er} mars** : une grosse chute de neige nous a contraints à fermer le club.

- **Dimanche 18 mars** : 11 personnes ont accompagné le club de La Freissinouse à l'hôtel Muret pour manger une succulente langue de bœuf.

- **Samedi 14 avril** : une sortie à la **Fromagerie du col Bayard** a réjoui une vingtaine de personnes. Un délicieux repas à base de fromages leur a été servi (tourte du Champsaur).



Un impressionnant plateau de fromages, sur une charrette, a été mis à leur disposition.

- **Jeudi 26 avril** : nous avons fêté les 80 ans d'Yves FLAUD. Pour l'occasion, tartes et clairesettes étaient au rendez-vous.

- **Jeudi 10 mai** : le club s'est retrouvé à la salle des fêtes pour le traditionnel repas du chevreau préparé par les cuisiniers du village. 46 personnes se sont régalingées. Merci à Mlle Béatrice FAVIER pour son aide au service et rangement de la salle.

- **Jeudi 17 mai** : encore une fête d'anniversaire souhaitée au club. Celle de Maguy BURLET qui a soufflé ses 80 ans aussi. Tartes et clairesettes étaient les bienvenues.

- **Jeudi 24 mai** : à l'occasion de la fête des mères, le club a offert une rose aux mamans présentes ce jour-là. Tartes du Champsaur et cidre leur ont été offerts.

- **Jeudi 14 juin** : le club est parti en voyage à 5h30 accompagné d'une douzaine de Gapençais. Un grand merci au Pays Gavot qui nous a permis de compléter et réaliser ce beau voyage.



1) Visite de la **Distillerie Frigolet** à Châteaurenard, près de Tarascon, lieu connu des lecteurs des "Lettres de mon moulin" d'Alphonse Daudet qui en fait référence dans "L'élixir du Révérend Père Gaucher".

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

2) Visite guidée de **l'Abbaye de Frigolet** où résident les moines de l'ordre des Prémontrés, ordre créé en 1121 par Saint Norbert. Un chanoine nous a fait partager ses connaissances pendant 1h30. Un vrai régal devant ce lieu haut en couleurs, en spiritualité et en histoire.

3) Repas pris au restaurant de l'abbaye où 36 personnes se sont régalingées avec une carbonnade flamande.

4) La journée s'est poursuivie en visitant la **Ciergerie des Prémontrés**, un lieu d'excellence du savoir-faire artisanal français.

Sur le retour, un petit arrêt à **Saint Rémy de Provence** pour se désaltérer et visiter quelques

rues piétonnes et petites places typiques de ce beau village provençal.

Retour sur Gap vers 19h30. Une belle journée ensoleillée riche en découverte humaine et historique.

- **Jeudi 5 juillet** : le club fête les 95 ans de Marcel RAMBAUD. Tartes, claires et friandises sont au rendez-vous.

- **Jeudi 26 juillet** : le club fermera ses portes pour les vacances jusqu'au 6 septembre.

Bonnes vacances et bon repos à tous

Jean-Paul Favier



Le club des aînés envisage d'organiser de nouvelles activités à partir de 2019 afin d'attirer de nouvelles personnes. En effet, dans notre association, les membres se raréfient. La plupart, très âgés, ne souhaitent plus voyager et se cantonnent aux activités du jeudi (cartes, scrabble et triominos).

Des sorties balades, randonnées à thèmes, des rencontres de pétanque hebdomadaires seraient envisagées l'année prochaine. Un plus grand nombre d'adhérents plus jeunes nous permettraient d'organiser à nouveau des sorties découvertes et des voyages.

Nous sommes ouverts à toutes propositions afin que le club puisse perdurer.

Pour tout contact :

M. Favier Jean-Paul : 04 92 57 86 07 Président
Mme Bouché Jocelyne : 04 92 43 81 54 Trésorière
Mme Strauch Nadine : 04 92 57 86 53 Secrétaire

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Foyer d'Animations de Sigoyer

Depuis notre dernier rendez-vous au mois de janvier 2018, le Foyer d'Animations tente de poursuivre bon gré mal gré ses activités ! Au mois de février nous avons organisé un **concours de belote**. 25 équipes se sont formées et dans une ambiance très agréable tout au long de cet après-midi du Dimanche, se sont affrontées lors de parties acharnées. De nombreux lots ont pu être offerts et toutes et tous sont repartis bien contents de cette journée.

Depuis ce marathon de belote, toute notre énergie est réservée à la **fête de la Saint Jean**. C'est le **Samedi 7 juillet** que celle-ci s'est déroulée.



Avec à partir de 13h30 des activités pour les enfants du Village : courses à pied, en sac, lancer de tongs, course de brouette etc... Un château gonflable sur le stade a accueilli les tout petits.

Lors de cet après-midi les bénévoles du Foyer proposaient aux enfants et aux adultes accompagnants, crêpes, et autres friandises accompagnées des boissons offertes après les efforts.



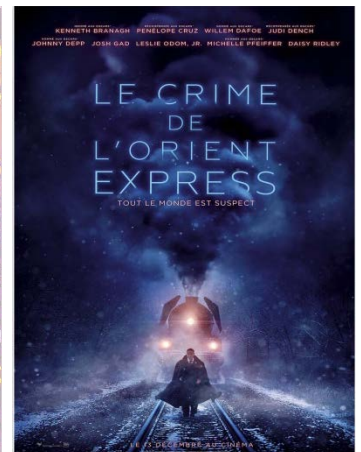
Un concours de dessin était également organisé et les personnes présentes l'après-midi étaient invitées à voter pour désigner les meilleurs qui ont été récompensés le soir lors du rassemblement pour le feu de la Saint Jean.

Le soir à partir de 19h30 **Soirée dansante** précédée d'un match de la coupe du monde Croatie/Russie sur écran géant, **paëlla** servie à plus de 100 personnes sur la place de l'église sous des chapiteaux prêtés par les jeunes agriculteurs. D'autres préféraient partager des **saucisses frites**, le tout accompagné de bières fraîches bien agréable lors de cette chaude soirée d'été. Vers 23h30 le **feu de la Saint Jean** était allumé pour le grand plaisir des Sigoyards petits et grands présents.

Puis de nombreux danseurs et danseuses ont profité du DJ jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Encore une belle fête réussie à Sigoyer. Nous attendons toujours du renfort pour les prochaines éditions de cet événement et aussi pour toutes les animations à venir. Merci en tout cas aux bénévoles qui permettent aux Sigoyards de pouvoir se retrouver pour de bons moments conviviaux.

Encouragé et soutenu par le Foyer d'animations, Ciné Vadrouille poursuit son aventure avec Sigoyer. C'est une moyenne de 25 à 30 fidèles qui nous



LE COIN DES ASSOCIATIONS...

rejoignent tous les mois lors de notre tournée. C'est ainsi qu'au mois de février les enfants du village ont découvert le très joli film musical **"Coco"**.

Les adultes partageaient la soirée avec Agatha Christie et les acteurs du **"Crime de l'Orient Express"**.

En mars : **"Belle et Sébastien 3"**, film avec toujours le succès au rendez-vous pour petits et grands.

En avril : un film grave avec Vincent Lindon dans une belle interprétation, **"l'Apparition"**. De nombreux spectateurs étaient présents pour peut-être, apercevoir des figurants connus des Hautes-Alpes, le film se passant dans notre région.

En mai, **"Tout le monde Debout"** avec la pétillante Alexandra Lamy et le séducteur Franck Dubosc.

Puis pour clore la saison, en juin, un dessin animé **"Croc Blanc"**. A cette occasion le Foyer a offert un goûter aux enfants. Et le soir **"Ni Juge Ni Soumise"** film grave mais plein d'humour plutôt réservé aux adultes.

Voilà un bref résumé des actions de Ciné Vadrouille. Nous vous donnons rendez-vous au mois de septembre pour la reprise de la 9^{ème} saison à Sigoyer.

Merci de votre fidélité. Bel été à toutes et tous.

Pour le Foyer **B. Bouché**



LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Atelier-Jazz Chorale ''Manque pas d'Air''

Notre groupe toujours autour d'une quinzaine de personnes s'est transformé en "Atelier-Jazz".

En effet, il était difficile d'être toujours au complet pour les répétitions, et notre petit nombre ne permettait pas d'apprendre un répertoire comme dans un chœur.

Aussi nous avons décidé de nous transformer en "Atelier-Jazz". Ceci permet à notre chef de pouvoir, suivant les présents, organiser des travaux différents et d'approcher le jazz sous toutes ses formes en particulier une plus difficile que l'on appelle l'impro.

L'ambiance ne s'en trouve aujourd'hui que meilleure et nos absences aux uns(es) et aux autres ne pénalisent pas l'ensemble du groupe.

Néanmoins, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux chanteurs et de nouvelles chanteuses.

Notre association connaît des difficultés de trésorerie conséquence du petit nombre de choristes.

Notre chef de chœur sait se montrer généreuse et nous fait des tarifs préférentiels en fonction de notre trésorerie.

La commune de Sigoyer nous a fait le plaisir d'augmenter notre subvention ce qui nous laisse espérer des moments bien optimistes.

Nous envisageons de nous retrouver la dernière semaine du mois d'août pour préparer lors d'une journée de travail, des "portes ouvertes", afin d'attirer des adeptes du jazz, et les encourager à nous rejoindre.

Alors à bientôt peut-être et bel été à toutes et tous.

Le groupe des "Manque pas d'Air"



LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Planète ''Mômes''

Cette année encore, les parents d'élèves de l'association Planète Mômes ont été bien actifs et ont organisé plusieurs actions et animations à destination des familles et des habitants du village :

Vente de boîtes décorées par les enfants, tombola pour gagner des brioches de Saint Genix, vente d'un repas traiteur et vide-grenier ont permis de récolter des fonds, qui financeront les sorties scolaires de l'année prochaine.



L'association a d'autre part proposé gratuitement aux enfants du village en décembre un spectacle de Noël, "Polochon le fou rêveur", joué par la compagnie ARTEM, qui a réjoui petits et grands.

Et pour finir l'année, la kermesse de l'école a rassemblé parents et enfants pour un repas partagé et une après-midi de jeux très conviviale.

Un grand merci aux familles et aux enfants qui se sont investis cette année, ainsi qu'aux habitants du village pour leur participation. Merci également à la municipalité dont la subvention a permis d'offrir le spectacle de Noël, et un remerciement spécial à M. Garcin qui s'est déplacé un dimanche matin pour régler un souci technique lors du vide-grenier.



L'association tient également à remercier l'entreprise "A l'atelier" de Gap qui a gracieusement offert les affiches pour le vide-grenier, et la Fromagerie des Auriols qui nous a fait bénéficier de tarifs préférentiels lors de l'achat des fromages servis au repas traiteur et au vide-grenier.

En vous souhaitant à tous un très bel été, nous vous donnons rendez-vous à la rentrée prochaine pour de nouveaux projets.

Planète Môme

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Association Quatre sans Cou

Hormis nos animations habituelles qui remportent toujours un franc succès (soirée oenologie, Saint-Patrick,...), l'été arrive avec un premier bilan de la première édition du festival "Saisons en Cultures". Six événements étaient programmés. Cinq ont déjà eu lieu, avec à chaque fois une belle rencontre artistique et un moment riche en convivialité.

Nous avons débuté cette saison avec du théâtre d'improvisation. Un repas spectacle "Menu à la carte", avec les "Machinpros" de Gap.

Notre seconde soirée nous transporta vers la Louisiane pour déguster un repas cajun animé par "Lafleur Cajun". Un bon moment fait de musiques rythmées et d'humour.

Notre troisième animation fut une après-midi enfant avec "Ode à la terre". Un magnifique spectacle poétique et circassien qui a subjugué également les nombreux adultes présents.

Nous avons enchaîné ensuite par un brunch jazz avec le "Claire Mira Quartet" (par ailleurs chef de chœur de la chorale "Les manque pas d'air"). Proposer une animation un dimanche matin était osé. Mais son vif succès nous incitera à renouveler l'expérience en 2019.

Notre dernier spectacle avant l'été fut également une belle réussite en proposant le groupe "Faut k'ça souingue", qui nous enchantait avec des chansons

françaises connues ou méconnues, et adaptées sur des rythmes endiablés.

Pour la dernière rencontre de cette édition, nous vous donnons rendez-vous le 1 septembre, à partir de 18h00 pour un spectacle en plein air "Sous l'chantier, la plage" suivi d'un bal folk, histoire de bien terminer vos vacances et de commencer l'année scolaire d'un bon pied.

et... Cou Double

Les artistes amateurs ont reposé leurs pinceaux, crayons, pastels, et vous avez pu admirer les travaux de l'année à la bibliothèque.

Nicole Kalazic, qui sait si bien par ses conseils tout en douceur, faire aboutir peintures et croquis, recommencera ses cours les lundis dès la rentrée. Le premier thème choisi sera probablement les rochers.

Renseignements : 06 81 82 59 63

Le dernier cours de gym tonique/renforcement musculaire, animé par Isabelle Trautmann aura lieu mardi 10 juillet à 18H30 salle des 2 Céüze. En septembre reprise le mardi 4. N'hésitez pas à venir tester les deux premiers cours : transpiration et efforts dans la bonne humeur. Moroses s'abstenir !

Renseignements : 06 19 02 29 01



VIE ÉCONOMIQUE...



Héloïse VANDERPert

Artiste – Illustratrice

Peinture sur bois, dessin.

Ventes de tableaux et dessins originaux.

Cartes postales

(à retrouver au Magasin Général de Céüse).

Possibilité de projets sur demande :

- fresque sur porte, meuble, mur
- œuvre à votre image ou votre passion
- cartes d'invitation, de vœux, d'anniversaire, faire-part de mariage

Suivez les actualités sur www.facebook.com/HV.Gallery



Contact : 06 62 41 23 72 - heloisevanderpert@yahoo.fr

Sites : www.facebook.com/HV.Gallery ou www.artmajeur.com/heloise-vanderpert

Votre nouvelle boulangerie est désormais **ouverte**.

Elle se nomme

"MAGASIN GÉNÉRAL DE CÉÜSE"

Vous y trouverez du pain, des viennoiseries, et aussi de la petite épicerie locale et de dépannage.

Le magasin est ouvert les LUNDIS, MARDIS, JEUDIS, VENDREDIS
de 16h00 à 18h30 au presbytère.

Le SAMEDI matin de 9h00 à 12h00 au presbytère
du LUNDI au VENDREDI de 7h00 à 12h00 **au Fournil** à Surville
et aussi le MERCREDI au Petit Marché de Neffes de 16h30 à 19h00

06 84 36 83 91 Réservation la veille avant 16h00

www.mgceuse.fr - [facebook.com/painbiosigoyer](https://www.facebook.com/painbiosigoyer)

LE COIN DE L'ÉCOLE...

La journée au collège

Le vendredi 25 mai 2018, les CM2 de Sigoyer sont allés au collège de Tallard. L'objectif était pour nous de **découvrir le collège**.

Pour commencer la journée, nous avons participé au jeu **Mathador** : il y a cinq nombres et un nombre cible qu'il faut atteindre, le but est de faire les quatre opérations pour avoir treize points, c'est le Mathador. Nous avons terminé premiers du classement !

Ensuite, il y a eu la récréation avec tous les collégiens : la cour est plus grande et les collégiens ne jouent plus au ballon ni à la corde à sauter... ils ne font que de parler.

On a assisté à un **cours d'Italien** avec des élèves de 5ème : c'était très vivant.

Ensuite, nous avons mangé au **self** avec les autres élèves. C'était délicieux !

Après le repas, nous sommes allés dans le gymnase et nous avons participé à un cours : c'était le **tennis de table**.

Enfin, nous avons partagé un **moment avec les sixièmes** qui ont répondu à nos questions : A quoi sert le carnet de correspondance ? A quoi sert la vie scolaire ? Comment fonctionne le CDI ? Que veulent dire les sonneries ? Que faire si on a trop de devoirs ? Que faire si on est harcelé ?

Emie Brédillon

Le tour de Céüzette !

Nous, les élèves de CE2, CM1 et CM2, sommes partis du Col des Guérins à pieds jusqu'à **Céas**, c'est un ancien **hameau de Sigoyer** constitué de trois maisons.

La maîtresse (Isabelle) nous a donné des fiches avec des images à retrouver : un cairn (tas de pierre pour indiquer que nous sommes sur le bon chemin),

des champignons, une fourmilière, des joubarbes et des paysages.

Vers 12h15 monsieur Maëro nous a expliqué les conditions de vie à Céas. Nous avons mangé notre pique-nique "zéro déchet".

Nous avons appris quatre **plantes à tige carrée** : la menthe, les orties, la lavande et le gaillet (il s'accroche aux habits). Nous avons continué à marcher.



Dans une clairière, sous un sapin, Jean Maëro a trouvé un sanguin (c'est un champignon qui semble saigner quand on le coupe).

Nous sommes rentrés du quartier Au-delà du pont jusqu'à l'école par la route.

Laura Para

École et cinéma : la vallée des loups

Un documentaire qui se passe dans les Hautes Alpes !...

Dans l'année, nous avons vu 3 films au cinéma. Le titre du premier film était "Le cirque" de Charlie Chaplin, le deuxième film "Wajda" était un film saoudien et le troisième film était "La Vallée des Loups".

LE COIN DE L'ÉCOLE...

Personnellement, j'ai préféré "La Vallée des Loups".

C'est l'aventure d'un monsieur plutôt âgé dont le rêve est de voir ou même toucher les aigles.

Alors oui, il voit des aigles mais il ne peut pas les toucher. Les aigles sont bien trop sauvages.

Alors il a cherché dans sa mémoire.... Et il a trouvé son deuxième rêve. C'est de voir les loups. Alors, dans la montagne, il pose des caméras qui filment aussi la nuit.... Au début, il voit de tout sauf des loups, jusqu'au jour où il va voir ses caméras et... enfin, il voit une meute de loups. A partir de ce moment, il pose sa tente et il va attendre.

Pendant quatre mois il a neigé et il a eu un temps pluvieux, l'attente est difficile.

Sous un soleil de plomb le monsieur regarde et au fond de la plaine il y a quatre petits louveteaux en train de se chamailler. L'homme part, il ne veut pas déranger la meute de loups qu'il respecte.

Maé Brédillon

Randonnée, escalade et slake-line sur Céüse

Lundi 25 juin, au matin, les élèves de CE2, CM1 et CM2 sont allés faire une **randonnée de trois heures**.

En chemin, nous avons rencontré plusieurs **conifères** (les arbres qui font des cônes) :

- le pin qui a des aiguilles piquantes et qui ne les perd pas l'hiver.

Ses pignes (cônes) grandissent, la plupart du temps en 3 ans pour être grands.

- le mélèze qui a des aiguilles toutes douces et qui les perd l'hiver.

- le sapin qu'on reconnaît grâce à ses aiguilles plates (avec des "traces de ski", deux lignes blanches).

Les **plantes** rencontrées sur notre chemin :

- La gentiane jaune avec une mue de cigale (coincée entre ses feuilles). À ne pas confondre avec le Véraire qui a les feuilles alternées.



- Deux espèces de joubarbe (l'une avec des sortes de toile d'araignée et l'autre sans).

- Des ombellifères (fleur en forme de demie boule de neige).

- Des orchidées jaunes, blanches et mauves.

Nous avons pique-niqué avec les maternelle et les cycle 2 aux blocs à midi et demi. Nous avons pris un temps pour jouer.

Ensuite, nous avons fait trois groupes pour faire plusieurs choses :

- de l'escalade sur les petits blocs (sans baudrier) puis passer dans une fissure,



LE COIN DE L'ÉCOLE...

- de la slake line,
- de l'escalade sur un gros bloc (avec baudrier).

Petite conclusion : **on a tous adoré, mais le mieux c'était la descente avec le baudrier, et aussi la montée avec le trac.**

Alizé Beauvisage

Sortie en refuge

Nous sommes allés au refuge de Chabournéou. Nous avons passé la nuit au refuge, du temps de manger nous avons vu des chamois, le refuge était à 2020 m d'altitude, 4 mètres de plus que Ceüze.

Nous sommes repartis, puis nous avons vu une bergère et assisté à un héliportage.

Nous sommes ensuite arrivés à la Chapelle en Valgaudemar.

Max Amouriq

La randonnée vers le refuge de Chabournéou

Le car nous a déposés à la Chapelle en Valgaudemar. En plus de notre maitresse, les accompagnateurs étaient Pierre et Jennifer.

Au début de la randonnée, nous étions sur le « sentier du ministre », c'était tout plat. On a découvert plein de plantes : le Rhododendron, la rhinanthé crête de coq, le véatre, les orchidées...

On s'est arrêté manger devant une petite maison de pierre : une cabane de berger (bergère).

En repartant il y avait une très grosse montée. Arrivés au refuge on a fait des petits groupes parce que le couloir pour accéder au dortoir était petit. Les dortoirs étaient super bien, tout le monde était satisfait de sa place.

Le soir on a mangé : de la soupe en entrée, un gratin de patate comme plat principal et du flan en dessert.

Le lendemain pratiquement tout le monde était debout. On a déjeuné des tartines avec du beurre et de la confiture de fraise des bois et de la confiture d'abricot. Après nous avons chanté des chansons à la gardienne et posé des questions. Nous sommes repartis tôt le matin pour voir l'héliportage de la bergère. Dans le sac, il y avait des croquettes pour les chiens, à manger pour la bergère, du bois pour se chauffer...

Après, on a pique-niqué un peu plus loin. Puis on est descendus jusqu'au bourg (une longue descente) et on est arrivés au car.

Marion Guyot



Destination refuge !...

Le jeudi matin du 28 juin, on devait se retrouver au parking des Murets. Le car était là, on disait au revoir à papa et maman et on rentrait dans le car. Le chauffeur était rigolo.

Puis on a marché environ 1h30. Après on a mangé notre pique-nique. Bien rassasiés, on a recommencé à marcher. Quand nous sommes arrivés au refuge nous avons préparé le lit, nous avons goûté et on a posé nos questions à la gardienne. On a mis les chaussons et on a mangé de la soupe, du gratin dauphinois et du flan.

LE COIN DE L'ÉCOLE...

Après il y avait trois groupes : ceux qui sont allés dormir, un autre groupe voulait dessiner, et le dernier jouait dehors. On s'est couché vers 9h. Le lendemain matin, tout le monde se réveillait l'un après l'autre. Et nous avons déjeuné : du lait avec du cacao, des tartines. Et nous avons chanté plusieurs chansons à la gardienne pour lui dire au revoir. Puis nous sommes partis.

Clara Balandras

Notre projet "Thymio"

Nous avons fabriqué une maquette de ville du futur pour un robot qui s'appelle Thymio.

Thymio devait circuler avec l'Abibot (un autre petit robot en forme d'abeille pour les maternelles, plus facile à programmer).

Nous avons aussi construit des immeubles en légos ou en "kaplas" avec une passerelle, une fontaine un parc...c'était les CM2 et les CM1 qui ont programmé Thymio. Pour réfléchir au plan de la ville, il y avait différents groupes qui avaient 6 feuilles et qui devaient faire une route.

Le groupe qui a été choisi, avait fait une route en forme de T. Puis, nous avons travaillé sur cette route. Nous l'avons peinte, décorée... Toute l'école de Sigoyer a participé.

On a fini par montrer la maquette et Thymio aux parents à la fête de l'école le 23 Juin. Les CM2 l'avaient aussi amenée au collège.

Léna Chamalet-Timsi

Les interventions "apprendre à porter secours"

Gâce à Cédric, un parent d'élève pompier, nous avons pu apprendre à porter secours.

Nous avons appris à mettre une personne inconsciente en PLS (position latérale de sécurité) et aussi à quelles conditions on devait faire le massage cardiaque.

Nous faisons le massage cardiaque quand la personne est sans connaissance et qu'elle ne respire plus. (On écoute, en même temps on place sa tête pour voir si le ventre bouge et on vérifie avec la joue si on sent de l'air).

Comment le faisons-nous ?

Nous allongeons la personne sur le dos si elle n'y était pas.

Puis nous enlevons le T-shirt et le soutien-gorge.

Ensuite nous mettons nos mains superposées entre les deux mamelons en comptant : 1 et 2 et 3... Jusqu'à 30 compressions.

Après nous bouchons le nez de la victime et nous prenons une respiration par la bouche (éloignée de la tête de la victime) et nous soufflons deux fois dans la bouche de la personne.

Il faut recommencer jusqu'à ce que les secours arrivent ou jusqu'à ce que la personne reprenne conscience.

Nous avons aussi parlé des traumatismes : les entorses, les luxations (quand on se déplace quelque chose), les plaies et les brûlures. Puis nous avons expliqué les différents malaises : le malaise vagal, l'AVC (quand des petits vaisseaux du cerveau "lâchent"), le malaise cardiaque, les insulations et l'hypoglycémie (le manque de sucre).

C'est important parce que ça peut sauver des vies !

Manaé Dal Molin

Sigoyer du Dô

Nous sommes allés à Vière avec M. Maëro. Vière est le nom de l'ancien village de Sigoyer aussi appelé Sigoyer du Dô.

LE COIN DE L'ÉCOLE...

Le village a été déménagé à cause de l'érosion créée par les crues du Pissenton et du Baudon. En 1850, l'église neuve a été reconstruite à sa place actuelle, puis les maisons. Le dernier habitant de Vière s'appelait le Barbu il y est resté jusqu'en 1934 puis il est mort.

Le seigneur de Sigoyer du Dô (jusqu'à la Révolution) se nommait de Gruël.

A la Révolution de 1789 il s'est enfui vers Veynes.

Tifen Hodoul.



Tous à l'eau !!

Nous sommes allés à piscine de Tallard les 19, 22 et 26 juin.

Il y avait plusieurs niveaux : niveau 1, niveau 2, niveau 3, niveau 4, niveau 5, niveau 6 et niveau 6+.

Moi, avant les séances, j'étais au niveau 2 : je savais faire l'étoile sur le ventre et le dos, plonger en "frite", nager sur le ventre.

J'ai appris à aller au fond de l'eau en plongeon canard, à nager sur le dos, à sauter en chute arrière.

On s'est aussi entraînés au surplace horizontal et dorsal, à plonger, à aller chercher des cerceaux au fond de l'eau, à entrer en roulade en arrière et on a fait quelques jeux. Le 26 juin, nous avons passé le test un par un et j'ai réussi ! J'ai bien aimé les ateliers.

Elisa Guillemot

ÉTAT CIVIL 2018 (1er semestre)...

NAISSANCES

- POIRET Lola, le 23 février 2018, les Courtès.
- BOYRIE Camille, le 1^{er} mars 2018, le Col du Villard.
- PAPALEO Adrien, le 25 mai 2018, Surville.

MARIAGE

- AMANAMAN Antoine et MILLON Floriane, le 16 juin 2018.

DÉCÈS

- BORDIGA née BOREL Marie Jeanne, le 02 juin 2018, Les Parots.
- BRARD Emile Henri, le 17 juin 2018, Les Coqs Sud.

Suivants actes et avis enregistrés en mairie entre le 23 décembre 2017 au 30 juin 2018.



PAGE PRATIQUE...

Mairie :

Secrétariat : 04 92 57 83 31
Télécopie : 04 92 57 96 09
mairie.sigoyer@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie.sigoyer.com

Ouverture au public :

Lundi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00
Mardi et jeudi : 9h00 à 12h00
vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Municipalité :

Maire : Denis DUGELAY : 04 92 57 98 90

Adjoints :

Monique PARA-AUBERT : 04 92 57 95 05
André GARCIN : 04 92 57 83 13
Matthieu ALLAIN-LAUNAY : 04 92 57 87 03

Rencontre avec les élus :

Maire : permanence de 16h30 à 18h00 tous les lundis.
Adjoint : permanence de 10h00 à 12h00 tous les vendredis.
Ou sur rendez-vous.

Bâtiments communaux :

- Salles communales : s'adresser à la mairie
- Ecole : 04 92 57 91 12

Ouverture de la bibliothèque :

- Période scolaire : mardi 16h15 à 18h15, vendredi 17h15 à 19h15
- Vacances scolaires Toussaint, Noël et février : vendredi 17h00 à 18h00
- Vacances scolaires Pâques et été : vendredi 18h00 à 19h00

La Poste :

Guichet Sigoyer 04 92 57 83 00

Ouverture au public :

du lundi au vendredi de 9h50 à 12h15

Rédacteur en chef : Denis DUGELAY

Equipe de rédaction : Denis DUGELAY, Michelle BOLGER, Bernard DUCOURANT, Vincent FERNANDEZ, Maurice RICARD et Bernard BOUCHÉ

Crédit Photo : Bernard DUCOURANT

Mise en page : Bernard BOUCHÉ

Impression : A l'atelier 33 boulevard de la Libération – 05000 GAP

Déchetterie : 04 92 54 27 29

Horaires d'ouverture :

lundi, mercredi, vendredi et samedi :
9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
mardi et jeudi : 14h00 à 18h00

Fermeture à 17h00 du 15 novembre au 15 mars

Office du Tourisme : 04 92 54 04 29

www.tourisme-tallard-barci.com

Département :

Conseillers départementaux :

Patricia VINCENT et Rémy ODDOU
Hôtel du département – Place St Arnoux
CS 66005 - 05008 GAP cedex

Patricia VINCENT : 04 92 40 39 35

patricia.vincent@hautes-alpes.fr

Rémy ODDOU : 04 92 40 39 35

remy.oddou@hautes-alpes.fr

Service sociaux : 04 86 15 33 33

Maison des Solidarités
117, route de Veynes – 05000 GAP

Numéros d'urgence :



Enfance
maltraitée

Les bulletins municipaux sont disponibles en
téléchargement sur www.mairie.sigoyer.com



